

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 012-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.41

Déposée le: 24.01.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Graf-Rudolf (Belp, Les Verts) (porte-parole)
Siegenthaler (Thun, PS)
Zaugg-Graf (Uetendorf, pvl)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Réintroduction de cours obligatoires pour propriétaires de chiens

Le Conseil-exécutif est chargé de réintroduire les cours obligatoires pour propriétaires de chiens.

Développement :

Du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2016, les propriétaires de chiens étaient tenus par l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux (OPAn) de suivre un cours permettant d'obtenir une attestation de compétences (AC). Suite à une décision du Parlement, cette obligation a été supprimée le 1^{er} janvier 2017.

Ces cours enseignent aux propriétaires de chiens à éduquer convenablement leur animal et à réagir correctement dans les situations du quotidien.

Depuis la suppression des cours pour propriétaires de chiens, les accidents impliquant des chiens se sont multipliés. L'année dernière, le Service vétérinaire cantonal a relevé un nombre record de morsures dues à un manque de surveillance.

Le nombre de condamnations pour morsure sur l'ensemble du territoire suisse a augmenté pour s'établir à 350. D'après les données de l'Office fédéral de la statistique, ces morsures concernent le plus souvent des enfants de dix ans et moins. Un enfant sur deux a été mordu à la tête, une bonne moitié des accidents impliquant des enfants se sont produits dans l'espace public et 43 pour cent à la maison.

Le canton de Berne se voit par conséquent obligé de réinstaurer un cours obligatoire pour propriétaires de chiens. Ces cours enseignent aux propriétaires de chiens à éduquer convenablement leur animal et à réagir correctement dans les situations du quotidien.

Destinataire

- Grand Conseil